

AR PREFECTURE

006-210600920-20151215-2015\_40-DE  
Reçu le 16/12/2015

FEUILLET N° 2015/57

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 15 décembre 2015**

**Délibération n° 2015-40**

**DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT : VALIDATION DU RAPPORT DU MAIRE ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2015

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2015

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille quinze et le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Germaine MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, Wilfried SEGURA, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Madame Manuela GALLY

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le choix du délégataire du service public de l'assainissement collectif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-4 ;

Vu l'appel d'offres du 18 septembre 2015 ;

Vu le rapport du Maire, reçu par chaque conseiller municipal avec la convocation et analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société ORFEO (VEOLIA-EAU) pour un contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement.

Le conseil municipal, ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve le choix de la société ORFEO (VEOLIA-EAU)
- Autorise le Maire à signer le contrat de délégation par affermage de service public avec la société ORFEO (VEOLIA-EAU)

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Marc RANCUREL

